

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-04-27 Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 27^e jour du mois d'avril deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Assurances générales
2. Salaire directeur général
3. Réhabilitation du puits Thibodeau
4. Virement budgétaire
5. Congé sans traitement, monsieur François Caron
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Rés.2291-04-2009

Assurances générales

Considérant que trois (3) soumissionnaires furent invités;

Considérant que deux (2) soumissions furent reçues pour les assurances de la Ville de Portneuf et qui se lisent comme suit :

Promutuel Portneuf Champlain	58 967.00 \$	avant taxes
Gagnon Rochette & Associés	43 843.00 \$	avant taxes
Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) (PMT Roy)		non déposé

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission d'assurances générales, de Gagnon Rochette & Associés au montant de 43 843.00 \$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010.

Rés.2292-04-2009 Salaire du directeur général

Considérant que le conseil municipal a retenu les services de monsieur Yves Landry à titre de directeur général lors de la séance du 14 avril dernier;

Considérant que les membres du conseil municipal ont rencontré monsieur Landry en entrevue le 22 avril;

Considérant que les parties sont venues à une entente concernant le salaire annuel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à majorité;

QUE la Ville de Portneuf verse un salaire annuel de 70 000 \$ réparti sur une base de 3/5, ce qui équivaut à 42 000 \$ (3 jours par semaine) plus les bénéfices marginaux prévus pour les employés.

QUE cette rémunération sera révisée après la période de probation d'un an.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec cinq voix favorables contre une voix défavorable.

Rés.2293-04-2009 Réhabilitation du puits Thibodeau

Considérant que trois (3) soumissionnaires furent invités;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une offre conforme;

Sur recommandation, du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de la firme R.J. Lévesque et Fils Ltée au montant de 12 331.59 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour effectuer le nettoyage (réhabilitation) du puits Thibodeau.

Rés.2294-04-2009 Virement budgétaire

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QU'un transfert de budget au montant de 12 500 \$ soit fait de la façon suivante pour les travaux de réhabilitation du puits Thibodeau:

0232010999	Imprévus autres objets voirie	12 500 \$ (-)
0241310526	Entretien et réparation équipement	12 500 \$ (+)

Monsieur Roland Labrie quitte son siège et se retire de la séance à 20 h 35.

Rés.2295-04-2009 Congé sans traitement, monsieur François Caron

Considérant que monsieur François Caron demande un congé sans traitement pour la période du 17 mai au 31 décembre 2009, tel que le prévoit les articles 23.01 et 23.02 de la convention collective;

Considérant que ce congé est demandé pour des raisons de maladie d'un membre de sa famille, tel qu'en fait foi sa correspondance à ce sujet en date du 16 avril 2009;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accorde à monsieur François Caron un congé sans traitement à raison de trois (3) jours/semaine du 17 au 30 mai et à temps plein du 31 mai au 31 décembre 2009 pour les postes d'inspecteur municipal et d'agent de développement.

Rés.2296-04-2009 Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 40 hres.

maire

greffière